



LIVRET D'ACCUEIL HOPITAL DE JOUR 7 – 17

Madame, Monsieur,

L'Hôpital de Jour pour Enfants et Adolescents vous souhaite la bienvenue.

Nous allons accueillir votre enfant, âgé de 6 à 17 ans, pour l'accompagner dans ses progrès vers le maximum d'autonomie.

Dans ces quelques pages, vous trouverez les renseignements sur le fonctionnement du service, ainsi que la présentation de l'équipe pluri-disciplinaire et de ses champs d'activité.

Nous restons à votre disposition pour compléter ces informations si nécessaire.

Bonne lecture !

L'équipe de l'Hôpital de Jour pour Enfants et Adolescents

1) FONCTIONNEMENT

- L'admission en hôpital de jour se fait toujours après consultation médicale par le médecin responsable.
- Les consultations médicales ont lieu régulièrement en fonction des besoins de votre enfant. Merci de respecter le rendez-vous proposé. En cas d'impossibilité, veuillez prévenir au plus vite le secrétariat médical (02.43.51.73.50).
- Une fiche de renseignements administratifs, ainsi qu'une autorisation de soins vous ont été remises. Merci de les remplir et les transmettre rapidement à l'infirmière ou aux éducateurs du forum.
- Il est impératif de pouvoir vous joindre à tout moment en cas d'urgence. Veuillez donc nous transmettre tout changement d'adresse ou de coordonnées téléphoniques.
- Le programme détaillé de rééducation vous est communiqué pour la 1^{ère} séance, à laquelle vous pourrez accompagner votre enfant. Durant la prise en charge, vous pourrez solliciter les thérapeutes pour un rendez-vous.
- Pour transmettre des informations d'ordre médical (ex. : informer d'un RDV de consultation à l'extérieur), téléphonez au secrétariat (02 43 51 73 50).
- Vous devez fournir un carnet de liaison. Il sert de lien entre vous et l'équipe pour transmettre toutes les informations concernant votre enfant. N'hésitez pas à l'utiliser. Il est important que votre enfant l'amène à chaque venue à l'Arche.
- Pour les enfants scolarisés à l'école du Centre de l'Arche, il est important de rencontrer les enseignants. Pour prendre rendez-vous, téléphonez au 02.43.51.72.72 (demandez le 4720).
- Pour des raisons de sécurité, les enfants doivent toujours arriver et repartir du Forum, où les éducateurs valident leur présence dans l'établissement et consultent le carnet de liaison afin de transmettre vos messages aux thérapeutes concernés.
- Le transport de l'enfant vers le Centre de l'Arche (par vous même, taxi conventionné ou ambulance) est au choix et sous la responsabilité des familles. Si vous changez de société de transport en cours d'année, pensez à nous prévenir. En cas d'annulation d'une venue à l'Arche (enfant malade, séance annulée...), il vous revient de prévenir la société de transport.
- Pour une prise en charge de qualité, merci de respecter les horaires d'arrivée et de départ proposés, ainsi que de répondre aux différentes sollicitations dans les délais précisés (courriers, messages dans le carnet de liaison ou messages téléphoniques)
- Pendant les vacances scolaires, la prise en charge de votre enfant pourra être poursuivie. Son planning pourra être modifié selon :
 - ↳ ses besoins
 - ↳ vos vacances

↳ la présence des thérapeutes.
L'organisation des vacances et les modalités de fermeture du service vous seront communiquées quelques semaines avant les vacances concernées.

- Votre enfant a peut être un traitement médicamenteux.

Dès l'entrée, apportez nous l'ordonnance en cours.

Merci de nous signaler au plus vite tout changement.

Nous ne fournissons pas les médicaments. N'oubliez pas de nous les fournir sur le temps de présence de votre enfant au Centre de l'Arche.

Veillez à bien laisser les médicaments dans leur emballage d'origine par soucis de sécurité :



OUI



NON

- Si votre enfant présente de la fièvre ou une maladie contagieuse, pour son confort et celui des autres enfants, il doit rester se reposer à la maison et sera suivi par son médecin traitant.

En cas d'absence pour maladie, merci de prévenir le service infirmier par sa ligne directe (02 43 51 72 97).

- **Pour toute absence sans motif médical, prévenir directement le Forum : 02.43.51.72.72 (demander le 4053).**
- Des absences trop fréquentes ou non justifiées pourraient remettre en cause la prise en charge à l'Arche de votre enfant.
- Merci de bien vouloir respecter toutes ces règles de fonctionnement.

2) QUI VA S'OCCUPER DE VOTRE ENFANT

Le médecin :



Le médecin du service est le garant du programme de soins de votre enfant. Il détermine le rythme et le programme de rééducation en concertation avec l'équipe. Il travaille en collaboration avec le médecin traitant, le pédiatre référent, le médecin scolaire, les paramédicaux libéraux... Des courriers médicaux leur sont envoyés après chaque consultation.

En fonction du planning établi par le médecin, votre enfant sera pris en charge par les différents thérapeutes concernés.

La secrétaire médicale :

Elle est le pivot de la relation entre médecin, patient et institution :

- elle gère l'accueil téléphonique, la prise de rendez-vous, ainsi que les différentes démarches administratives.
- elle assure la coordination avec l'équipe pluridisciplinaire et le médecin rééducateur pédiatrique pendant la prise en charge de l'enfant.
- elle tient à jour le dossier médical de l'enfant.





L'infirmière et l'infirmière puéricultrice :

Elles ont pour mission de favoriser au maximum l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant selon son âge et sa pathologie. Leur rôle est éducatif et médical, en prodiguant les soins et traitements nécessaires à l'enfant, dans un environnement le plus favorable possible.

L'auxiliaire de puériculture :

Elle assure les soins d'hygiène et de confort de l'enfant. Elle aide à l'accomplissement des actes ordinaires de la vie des enfants ayant perdu leur autonomie physique ou mentale, d'une façon temporaire ou définitive.



Le kinésithérapeute :

Après la réalisation d'une évaluation orthopédique, neuromotrice et fonctionnelle, le kinésithérapeute établit des objectifs et met en place un programme de rééducation qui peut comprendre :



- entretien et surveillance orthopédique et musculaire
- développement de la motricité fonctionnelle
- apprentissage de la déambulation avec ou sans aide technique
- kinésithérapie respiratoire
- mise en place, surveillance et adaptation de l'appareillage (réalisé sur prescription médicale) en collaboration avec l'orthoprothésiste et/ou l'ergothérapeute.

Les séances peuvent avoir lieu en salle de rééducation ou en balnéothérapie (en individuel ou en groupe).

L'ergothérapeute :

L'ergothérapie a pour but de développer l'indépendance et l'autonomie de l'enfant en situation de handicap.

Les missions de l'ergothérapeute sont :

- l'évaluation des capacités/incapacités de l'enfant
- la rééducation de la fonction du geste et des fonctions cognitives (attention, organisation spatiale, écriture...)
- la réalisation d'orthèses (= attelles) pour faciliter la fonction du membre supérieur
- le choix et la mise en place de compensations :
 - pour l'école (accès à l'informatique, etc...)
 - pour le quotidien (fauteuil roulant, aide pour le repas, toilette, etc...)
- les conseils pour l'adaptation architecturale des lieux de vie de l'enfant (au domicile, à l'école, etc...)
- aide à l'intégration dans le milieu scolaire, ordinaire ou adapté



La psychomotricienne :



« Mieux dans son corps, mieux dans sa tête ».

Par l'intermédiaire du corps, la psychomotricité vise à intervenir sur les fonctions mentales et motrices de la personne, afin d'harmoniser les relations qu'elle entretient avec elle-même et l'environnement.

La thérapie psychomotrice s'adresse à tous les âges de la vie. Elle peut concerner l'enfant qui présente :

- un retard dans ses acquisitions psychomotrices
- des troubles de la latéralité, se repérant mal dans son environnement
- une maladresse dans ses gestes et son adaptation à l'espace
- une instabilité motrice ou au contraire un repli (il est dans son monde)
- des troubles du schéma corporel
- des troubles de la coordination

L'orthophoniste :

Elle est chargée d'évaluer et de prendre en rééducation :

- les troubles de l'expression et de la compréhension orale (voix, articulation, parole, langage, compréhension)
- les difficultés d'acquisition du langage écrit
- les troubles de déglutition d'origine neurologique.

L'orthophoniste a également un rôle d'information auprès de la famille et de l'équipe.



L'orthoptiste :

Ses missions sont le dépistage, la rééducation, la réadaptation des troubles de la vision. Les séances de rééducation orthoptique permettent de rétablir, en totalité ou en partie, la fonction visuelle défaillante et d'augmenter l'efficacité visuelle en améliorant l'orientation du regard et la localisation visuelle.



La neuropsychologue :

Elle évalue les troubles cognitifs et comportementaux qui font suite à une lésion cérébrale ou à un trouble du développement (troubles des apprentissages). Elle peut proposer à la suite de l'évaluation une prise en charge rééducative. Elle apporte des conseils à l'équipe, aux familles et aux intervenants scolaires.



La psychologue :

Sur demande du médecin, de la famille, de l'enfant ou de l'équipe, la psychologue rencontre l'enfant et ses parents pour un premier entretien. Un suivi au sein du Centre de l'Arche ou une orientation vers des spécialistes, des structures extérieures peuvent ensuite être proposés à l'enfant et à sa famille.



L'ortho-prothésiste :

Il réalise les orthèses et les prothèses, les adapte et les répare si besoin.



La diététicienne :

Elle exerce ses fonctions dans tous les services du Centre de l'Arche.

Auprès des 7 – 17 ans, elle a pour missions principales :

- Tout d'abord, de réaliser pour le déjeuner, en collaboration avec le chef de cuisine, des menus variés, colorés, équilibrés, qui respectent les saisons et sont en adéquation avec les goûts des enfants ainsi qu'avec leurs pathologies.
- Ensuite, de recevoir les familles, sur demande du médecin ou de l'équipe soignante, afin d'analyser les besoins nutritionnels de leurs enfants et de leur proposer une ration, une répartition et des conseils alimentaires adaptés à leur pathologie.



L'assistante sociale :

Elle accompagne les familles dans leurs démarches administratives.

Elle recherche les solutions adaptées et s'assure de la compréhension par les familles des projets engagés, des démarches à effectuer, des objectifs à atteindre (accès aux prestations, scolarisation, orientation en établissement spécialisé, ...).

Elle s'assure de la faisabilité des projets en fonction de la situation sociale, familiale, économique et culturelle.



Le service éducatif :



Le service éducatif, composé d'éducateurs spécialisés et de moniteurs-éducateurs, accueille votre enfant au forum.

Ils le prennent en charge lors de ses temps libres entre ses différentes rééducations thérapeutiques et les repas.

L'équipe propose des activités ludiques et éducatives, structurées de groupe, ainsi que des sorties éducatives.

L'école :

L'école publique spécialisée est intégrée au Centre de l'Arche. Elle permet la scolarisation d'élèves relevant des enseignements primaire et secondaire (collège et lycée), en lien constant avec l'établissement d'origine de l'élève.



3) NUMEROS UTILES

Standard de l'Arche :	02.43.51.72.72
Secrétariat médical :	02.43.51.73.50
Service infirmier :	02.43.51.72.97
Forum :	Standard (demander le 4053)
Service social :	02.43.51.72.63
Ecole :	Standard (demander le 4720)
Secrétariat appareillage :	02.43.51.72.74





Charte de l'enfant hospitalisé



L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.



Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.



On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.



Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.



On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.



Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives, adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.



L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.



L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.



L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.



L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.